



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DEC/FG/24/04/40

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 085-218501138-20240430-DECFG240440-AU



DÉCISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 Octobre 2023

Marché étude de faisabilité architecturale, urbaine et paysagère du quartier des usines - Avenant N°1

Vu le code général des collectivités territoriales,

La maire, dûment habilitée par la délibération du 18 Octobre 2023 de délégation du Conseil municipal au maire,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la commande publique,

Vu les décrets n°2019-259 du 29 mars 2019 et n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 du code de la commande publique,

Vu la décision du 23/05/2023, n° Dec23/05/42, attribuant le marché de l'étude de faisabilité architecturale, urbaine et paysagère du Quartier des Usines au groupement BRARD FORNY,

Considérant que le maître d'ouvrage a souhaité proposer une mission non prévue dans le marché initial ;

Considérant que la mission est la suivante : organisation d'une réunion sous forme d'un atelier permettant de retenir un plan guide d'aménagement. La modification nécessite la passation d'un avenant n° 1 qui aurait pour effet la modification de la mission du mandataire BRARD FORNY et des sous-traitants AD Consultant et Murmur réemploi et de porter le montant du marché à 111 535,00 euros HT, soit une plus-value de 5 985,00 euros HT et une variation d'environ 5,67 % par rapport au marché initial.

La présente modification proposée est fondée sur l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant 1 comme indiqué ci-dessus correspondant à un montant de 5 985,00 euros HT soit une variation d'environ 5,67 % par rapport au marché initial,
- **DE SIGNER** toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Fait à l'Île d'Yeu, le 30/04/2024

La Maire,
Carole C HARUAU

